



TENDANCES REGIONALES

En 2023, FREDON a organisé et prospecté avec les viticulteurs plus de 16 300 ha dans les départements/foyers de l'Ain, de l'Allier, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône et de la Savoie.

Les conditions climatiques du millésime ont entraîné une forte expression des jaunisses cette année, notamment du Bois noir. La plupart des secteurs de la région présente une contamination à la Flavescence stable et une hausse des contaminations au Bois noir.

En 2023, plus de 4 300 prélèvements pour analyses ont été réalisés, révélant ainsi 1 500 parcelles nouvellement flavescentes.

Cette année, 11 parcelles sont fortement contaminées, nécessitant un arrachage total, soit plus de 3 ha de vigne. Au total, 9 communes sont nouvellement détectées contaminées FD, sur l'ensemble de la région.

Les 3 piliers de la lutte

Actuellement, il n'existe pas de méthode pour soigner la plante malade. Pour limiter la diffusion de la maladie et espérer éradiquer les foyers, la lutte collective est indispensable. Elle repose sur 3 piliers :

- La lutte insecticide contre l'insecte vecteur en été pour éviter qu'il ne contamine de nouveaux ceps.
- La détection des ceps contaminés lors des prospections automnales et leur arrachage durant l'hiver.
- La surveillance du matériel de multiplication végétale

BILAN 2023 Flavescence dorée

Chiffres clés

Surface prospectée	16 337 Ha
Nombre de ceps symptomatiques	74 264
Dont Nombre de ceps contaminés FD	35 700
Nombre de parcelles contaminées FD	3 045
Surfaces contaminées FD	1 925 ha

Rappel

L'arrachage des ceps contaminés doit être effectué **avant le 31 mars 2023**, c'est-à-dire avant le redémarrage de la végétation et l'éclosion des larves de la cicadelle vectrice (*Scaphoideus titanus*).

Cet arrachage doit être correctement réalisé. Couper ou casser les ceps au niveau du sol n'est pas suffisant car un certain nombre de porte-greffes vont émettre des rejets. Le porte-greffe étant porteur sain de la maladie, il n'exprimera pas les symptômes mais restera contaminant pour les ceps voisins.

26



Bilan département de la Drôme : secteur Diois

En 2023, la surveillance s'est déroulée du 23 août au 28 septembre, avec la collaboration du syndicat de la Clairette.

1095 ha ont été prospectés et 1317 ceps symptomatiques ont été observés.

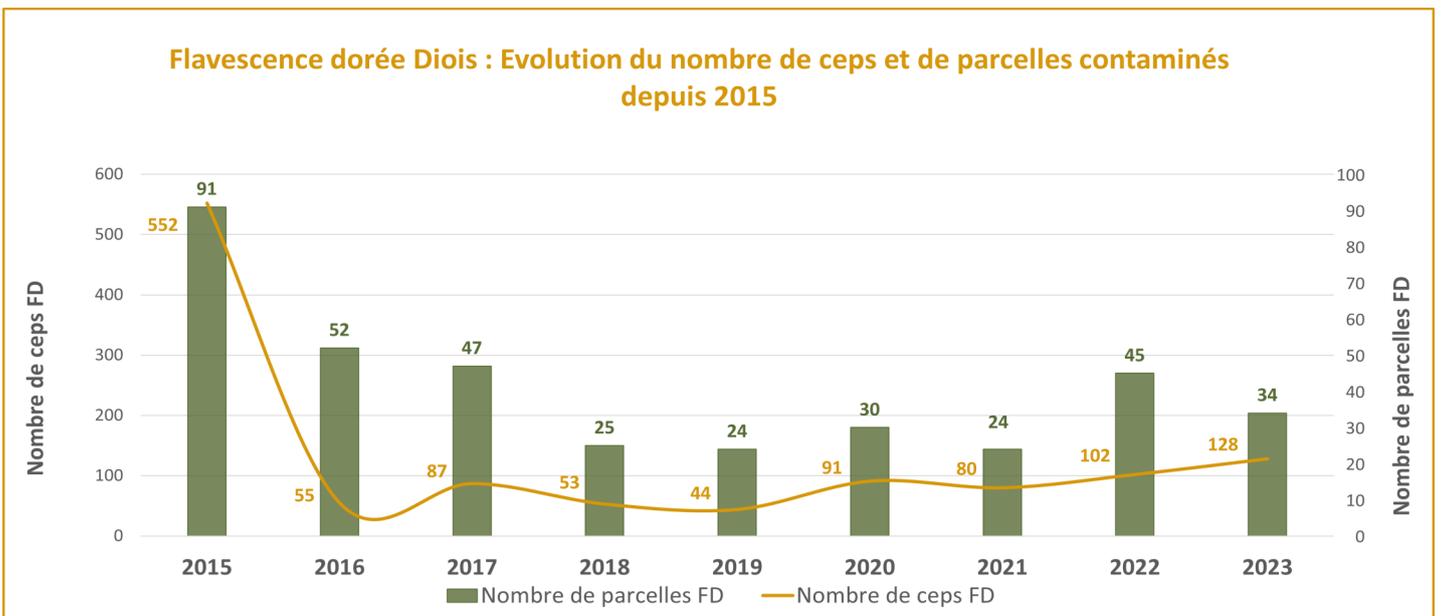
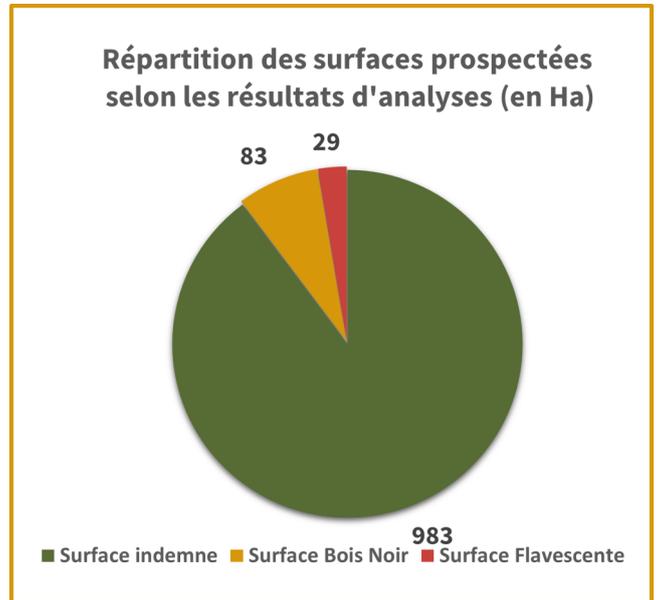
Sur ces parcelles, 98 échantillons ont été effectués pour déterminer le type de jaunisses.

34 parcelles et 128 ceps sont contaminés par la Flavescence Dorée.

Aucune parcelle ne dépasse 20% de contamination.

Evolution de la lutte

En 2023, 5 communes sont contaminées par la flavescence dorée : Aurel, Barsac, Vercheny, Pontaix et Menglon. Les contaminations sur ces communes sont stables. Les 11 communes prospectées en autonomie en 2023 sont indemnes de flavescence dorée.



FREDON AURA - Siege social
 02, allée du Lazio
 69800 SAINT-PRIEST
 tel : 04 37 43 40 70
 fax : 04 37 43 40 75

contact@fredon-aura.fr
 www.fredon.fr/aura